

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 22

Artikel: De l'importance de la réorganisation militaire belge
Autor: Devèze, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-710560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

geladen sind. Die Teilnahmerechtigten, die noch keine Einladung erhalten haben, werden ersucht, sich beim Kdo. Mot.-Hb.-Bttr. 94, Hptm. J. Meyer, St. Johannsvorstadt 22, zu melden.

De l'importance de la réorganisation militaire belge

Petit pays par sa superficie, mais grand par son histoire, la Belgique s'apparente à notre Suisse en bien des points et c'est pour cette raison que nous reproduisons le présent article, dû à la plume de M. Albert Devèze, ministre de la Guerre de Belgique, qui expose un plan de réorganisation militaire dans lequel le problème des fortifications joue un rôle important.

Au moment même où se dessine dans notre pays un mouvement en faveur de la fortification de notre frontière nord, il est intéressant, estimons-nous, de constater qu'un pays, dont les conditions géographiques et politiques sont si près des nôtres, envisage d'appliquer un système qui, tout en ayant fait ses preuves pendant la Grande guerre, n'a pas toujours réuni tous les suffrages.

Depuis des mois, déjà, l'état d'esprit de l'opinion publique de Belgique se manifeste avec une force toujours grandissante, dans les milieux politiques et sociaux, pour revendiquer en faveur de notre pays le droit et le devoir de mettre ses frontières en état de défense effective, afin d'écarter de notre peuple la servitude et les lourdes menaces dont l'horizon est chargé. Coïncidence significative, le même phénomène moral se manifeste au sein du peuple suisse dont les conditions politiques et géographiques sont comparables aux nôtres, et qui pourtant n'a pas fait, comme nous, l'expérience encore récente de la guerre, de la conquête, de l'oppression et de leurs horreurs. Dans les deux pays, les gouvernements, conscients de leurs responsabilités, ont demandé aux deux nations les sacrifices urgents, indispensables à leur sécurité, et dans les deux pays, les assemblées nationales ont ratifié avec une même sagesse les projets qui leur étaient soumis.

Quelle est la nature du programme de réorganisation de la défense nationale de Belgique?

Il s'agissait essentiellement de reprendre, de compléter et d'achever, en l'adaptant aux circonstances actuelles, le plan de défense de 1931.

Celui-ci comportait tout d'abord la fortification de la Meuse par la construction et la modernisation des forteresses de Liège et de Namur; c'est d'ores et déjà chose faite. Il ne s'agit donc maintenant que du parachèvement. On construira de nombreux abris, pour la défense des intervalles. Des réseaux téléphoniques souterrains doivent assurer la liaison des forts entre eux: à l'arrière, vers le commandement de la forteresse, à l'avant vers les ouvrages avancés dont la construction est envisagée. Dès que le nouveau fort d'*Eben Emael* sera achevé, nous tiendrons la Meuse d'une manière telle, que la liberté de manœuvre de notre armée sera assurée sur les deux rives, sans que nos lignes de communication, de ravitaillement et même éventuellement de retraite, puissent jamais être compromises.

Aux environs de Gand, on a envisagé de construire une position d'infanterie préparée pour faire accueil à des forces éventuellement en retraite. De la sorte, les éventualités les plus défavorables n'échappent point à notre prévoyance. Quand bien même elles viendraient à se réaliser, le débarquement sur notre côte de forces amies resterait ainsi solidement couvert.

En avant de la Meuse, le plan de 1931 prévoyait la

défense de la frontière de l'est par la création, sur le plateau de Herve d'une solide position avancée appuyée par d'importants ouvrages du type le plus moderne. Plus à l'est encore, une ligne de couverture devrait être préparée, constituée par un réseau d'abris destinés à commander les principales voies d'accès de l'invasion. Ce réseau sera prolongé dans le nord, face au Limbourg hollandais, tant sur le canal Meuse-Escaut, que sur le nouveau canal Albert. Il serait prolongé au sud, de la Vesdre à Arlon, pour la défense de provinces de Namur et de Luxembourg. Cette couverture par le feu, les destructions, obstructions et inondations instantanément réalisées, feront obstacle, dans la région même de la frontière, à la marche en avant de l'envahisseur. A l'élaboration de ce plan, on a appliqué le principe d'après lequel la résistance ne doit pas seulement être *linéaire*, mais qu'elle doit être aussi assurée en *profondeur*, selon les circonstances du combat. Le plan se trouve ainsi mieux adapté aux circonstances actuelles.

On voit d'après ce plan de réorganisation que notre premier, notre principal effort, celui qui devrait se déployer au premier signe de danger, aurait pour objet de couvrir l'intégralité du territoire belge, compte tenu de l'aide que nous apporteraient, sur notre appel, les nations amies pleinement assurées cette fois de la sécurité de leurs débarquements.

Mais pour pouvoir compter sur le secours de ses amis, il faut d'abord pouvoir compter sur soi-même. Il importe que nous disposions, dès le jour de la mobilisation d'une armée de campagne suffisamment nombreuse, équipée, outillée, adaptée à toutes ses missions. Certes, nous pouvons compter, dès la mobilisation, sur nos douze divisions d'active et de réserve et nous devons même chercher à tirer un meilleur parti des classes de milice instruites dont la nation dispose, au delà de celles qui sont actuellement affectées à l'armée de campagne. En outre, nous pourrions compter sur la division motorisée des chasseurs ardennais, mais nous ne pouvons faire davantage. Il nous est interdit de songer à construire un *mur* comparable à celui qui existe désormais à la frontière franco-allemande, nous ne pouvons envisager une augmentation de nos forces vivantes qui nous permettrait d'accepter seuls, et sur toute l'étendue de la frontière belge à la fois, la bataille décisive contre le gros des forces adverses. Chacune de ces solutions imposerait, en effet, une charge beaucoup trop considérable pour notre budget national.

Néanmoins, la fortification du plateau de Herve et les travaux dans le Limbourg nous permettent d'assumer cette tâche au nord de la Vesdre.

Par ailleurs, la défense contre aéronefs sera renforcée, l'aviation de chasse et de bombardement rapproché seront augmentées...

Voici, en bref, les traits principaux de notre programme de réorganisation militaire. Comme M. Minger, conseiller fédéral de la Suisse, nous affirmons hautement que notre armée n'a pas d'autre but que de prévenir les conflits guerriers. L'important pour nous est d'enlever à nos voisins l'envie de se lancer dans de pareilles entreprises. Nous n'y arriverons que si nos troupes sont instruites, organisées et armées de telle sorte qu'ils soient convaincus de la possibilité d'une résistance opiniâtre de notre part et susceptible d'entraîner de lourdes pertes pour l'adversaire. Il n'y a pas de meilleur garantie de la paix qu'une armée bien équipée.

C'est parce que nous ne voulons pas quelque jour payer de l'indépendance de notre pays, de la déchéance de notre honneur national et du sang de nos enfants,

le défaut d'esprit civique qui nous entraînerait à refuser en ce moment ces sacrifices que, au cours du mois de décembre 1933, les représentants du peuple belge ont votés à une énorme majorité.

Albert Devèze,
ministre de la Guerre.

Concours de transport de blessés au Gr. san. 2 1934

Par le Major de Reynier, Cdt. Gr. san. 2

Pour intéresser la troupe, cultiver l'esprit de corps, pour faire pressentir aux hommes les difficultés qui les attendraient en temps de guerre, mais surtout leur donner l'occasion de montrer ce dont ils sont capables, le Cdt. du Gr. san. 2 organisa pour le samedi de la première semaine du C.R. 34 un certain nombre de concours: concours au pistolet pour Ofs., concours au pistolet et revolver pour Sofs et soldats armés, concours de harnachement pour soldats du Train, enfin un concours de transport de blessés pour Sofs, Appointés et soldats san. Nous nous permettons de vous entretenir brièvement de la dernière de ces épreuves.

But: Transporter un blessé et son paquetage, par équipe de 2 porteurs, dans un minimum de temps et avec un minimum de fautes, à bras tout d'abord puis sur brancard, le long d'un parcours hérissé de difficultés et d'obstacles divers. Ce travail devait se faire conformément aux instructions du Manuel du soldat san. Toutes les fautes commises seraient pénalisées, chaque faute augmentant de 10 secondes le résultat temps obtenu, le renversement d'un blessé étant compté pour 10 fautes.

Équipes: Le concours était obligatoire. Pour éviter cependant un encombrement inévitable, des éliminations préalables eurent lieu la veille du concours proprement dit, dans les 4 Cp. en service. Là se fit un premier triage et chaque Cp. n'envoya au concours définitif que ses 6 meilleurs porteurs (3 équipes). Les brancardiers portaient la tenue réglementaire, casque, équipement san.

Blessés: Ils avaient tous été pesés. En remplissant de pierres, morceaux de fer etc. les poches des hommes trop légers, on était arrivé au poids uniforme de 75 kg par homme, paquetage non compris. Ils étaient munis d'une fiche à blessé et compte était tenu du genre de blessure par rapport au mode de transport.

Parcours: était inconnu des concurrents. Seuls les Cdts. de Cp. l'avaient reconnu l'avant veille, de façon à pouvoir s'inspirer de son exemple pour les éliminatoires. De 1 km environ de longueur, il fut, quelques instants avant la course, marqué d'une trace de sciure de bois.

Les coureurs avaient tout d'abord à transporter à bras leur blessé et son paquetage à environ 150 m du point de départ. Ils avaient à passer ainsi une petite tranchée et pour en sortir devaient franchir un tas de gros bois de feu. Arrivés là, ils chargeaient le blessé sur un brancard, placé démonté, à leur disposition. Puis, les obstacles se suivaient, divers: un haut tas de bois, un tas de rablons, portails à ouvrir et à refermer, escaliers, descente d'un mur d'environ 1,50 m, passage sur une étroite planche jetée sur un fossé et au bout de laquelle il se fallait baisser pour passer sous une galerie, montée du blessé au haut d'un mur de 2,20 m de hauteur verticale, passage d'un ruisseau, d'un grand bassin de fontaine, sous une potence de 1 m de haut, sans la toucher, nouveaux escaliers et portes dans une maison, une barrière avec dénivellement, puis 2 obstacles très difficiles. L'un, une sape formée d'une bache soutenue par des piquets, formant une sorte de tunnel. Il ne fallait pas toucher la toile, dont la hauteur au-dessus du sol allait en diminuant progressivement et dont l'extrémité pendait comme un rideau, ne laissant que juste la place pour passer brancard et blessé à condition de retirer le sac placé en oreiller. Le suivant, un réseau de fil de fer qui, par égard pour le drapeau fédéral et les mollets de nos hommes, n'était pas barbelé, heureuse précaution. Enfin, dernier obstacle, 2 chariots de montagne, placés de part et d'autre d'une barrière branlante.

Contrôle: A chaque obstacle se tenait un arbitre, Of. ou Sof. supérieur chargé de contrôler le passage et de marquer les fautes commises par les équipiers. Le même arbitre restant au même endroit pendant toute la durée de la course, l'estimation des erreurs était donc identique pour toutes les équipes.

Spectateurs: Sous les ordres des sergents et caporaux, les san. ne prenant pas part au concours s'étaient répartis en spectateurs le long de la piste. Il leur était interdit de gêner ou d'aider les concurrents, de manifester en quoique ce soit, leur tenue militaire devant être parfaite (elle le fut du reste).

Résultats: Temps minimum, fautes non comptées 41 min.

00 sec., temps maximum, fautes non comptées 56 min. 45 sec.; temps minimum, fautes comptées 43 min. 39 sec., temps maximum, fautes comptées 64 min. 55 sec. L'équipe qui fit le meilleur temps ne fut pas la première, 64 fautes la ramenèrent au troisième rang!

Ce concours permit de constater que nos hommes font encore trop d'erreurs dans le transport de blessés, erreurs la plupart peu graves, il est vrai, mais qui nuisent au confort d'un voyage qui, par lui-même, n'est déjà guère agréable. Pour passer certains obstacles, il fallait déployer autant d'ingéniosité que de force et d'habileté. Le grand mur à monter fut « pris » de toutes les manières, chaque équipe l'attaquant de façon différente, quelques-unes même faisant 2 ou 3 tentatives avant de trouver enfin le bon moyen.

Les porteurs prirent leur tâche très à cœur, avec entrain et tenacité. L'effort à fournir était épuisant, toutes les équipes pourtant, sauf deux abandons, arrivèrent à bon port. Des boissons chaudes, grogs et thé, firent leur joie à l'arrivée.

Matériel. Il a résisté et s'est bien comporté. La hampe d'un brancard, pourtant, céda.

Épilogue: Un effort pareil ne se conçoit pas bien sans récompenses aux plus valeureux. Voici les prix qui furent distribués: Un gobelet à chacun des brancardiers de l'équipe qui fit le moins de fautes.

Un panier à pain en métal argenté à chacun des brancardiers de l'équipe la plus rapide (fautes comptées).

Un gobelet à chacun des brancardiers de l'équipe qui fit le meilleur temps suivant (fautes comptées).

Enfin, la meilleure équipe de la Cp. de Lw. eut, elle aussi son prix.

La distribution des prix se fit devant le front du Gr. formé en carré avec accompagnement de clairons et le cérémonial d'usage.

Petites nouvelles

La 1^{re} division renforcée qui effectuera son cours de répartition du 27 août au 8 septembre sera, pour la première semaine de son cours, stationnée en trois groupements: Est, Centre et Ouest. Le groupement Est (Brig. inf. 1, Rég. car. 4, Rég. art. camp. 2, groupe obus. camp. 25, groupe art. mont. 1, bat. sap. 1 (3 cps.), groupe aviation 1 (moitié), constituera le parti bleu pour la période de manœuvres de la seconde semaine.

Le groupe Ouest (Rég. inf. 3, Brig. inf. mont. 3, groupe drag. 1, Rég. art. camp. 1, Rég. art. auto 5, Cp. aérost. 3, Cp. sap. mont. IV/1, groupe aviation 1 (moitié) formera le parti rouge.

Le groupement du centre (Brig. caval. 1, groupe cycliste 7 et le groupe attelé mitr. 1) sera réparti le samedi soir, 1^{er} septembre, entre les deux partis. Les unités de ces groupes seront réparties comme suit:

Rég. inf. 3: zone Coinsins, Duillier, Avenex, Eysins; Brig. inf. mont. 3: Etat-major à Gilly; R. I. mont. 5: zone Vich, Begnins, Burtigny, Longirod, St-Georges; R. I. mont. 6: zone Gimel, Molard, Luins, Gland, Lac, avec Gr. drag. 1; Brig. art. 1: Etat-major à Rolle; R. art. camp. 1: secteur de la Brig. inf. mont. 3.

Cp. observat. art. 1: Nyon; Rég. art. auto 5, secteur du R. I. 3; cp. aérostiers 3, Prangins; cp. sap. mont. IV/1, Perroy; cp. télégr. mont. 11, Rolle; Gr. sanit. mont. 11, Rolle; cp. subst. mont. III/1, Nyon; cp. boulangers 1, Nyon; cp. aviat. 1, Lausanne (parti bleu), Gland (parti rouge); Brig. caval. 1, Rég. drag. 1 et 2 occupera zone l'Isle, Montricher, Mollens, Bière, Baliens, Cuarnens, Chavannes-le-Veyron, Ittens; Gr. cycl. 1, Pampigny, Apples; cp. radio 1, Cossonay; cp. télégr. 2, Cossonay.

★

Conformément à l'arrêté fédéral de 1930, relatif à l'acquisition d'avions et de matériel d'avions (crédit de 20 millions, dont 14 millions pour la construction de nouveaux avions), 120 avions d'observation et de chasse ont successivement été construits en Suisse.

Les derniers avions — 2 Fokker et 4 Dewoitine — seront livrés prochainement, si ce n'est déjà fait actuellement. Il est intéressant de constater que, malgré la licence — on sait que les modèles étaient d'origine étrangère, mais qu'ils furent améliorés et expérimentés par nos techniciens —, le 20 % du travail a été effectué dans les ateliers fédéraux (ateliers de construction de Thoune). Ce sont les entreprises privées Dornier, Comte, fabrique de locomotives de Winterthur et Berna, plus 60 autres fournisseurs, qui ont effectué le 80 % du travail. Le fait que le projet d'acquisition de matériel d'aviation et d'avions est pratiquement réalisé, ne signifie pas que le développement de notre aviation est arrêté. Les milieux compé-